

BON DE PARRAINAGE

DE VOTRE SOUTIEN DÉPEND
LEUR SCOLARITÉ



Bon à renvoyer signé à L'Œuvre d'Orient,
Parrainage, 20 rue du Regard, 75006 Paris

**Je choisis de parrainer
un élève du Liban...**

- Maternelle** | **25 €/mois**
soit 8,50 € après réduction
fiscale si vous êtes imposable
sur l'IR
 - Primaire**
 - Collège**
 - Lycée** | **35 €/mois**
soit 11,90 € après réduction
fiscale si vous êtes imposable
sur l'IR (selon possibilité)
- Je choisis mon mode de règlement :**
- par prélèvement automatique chaque mois :**
voir au dos.
 - autre :** contacter Dany Dalale Dagher
par mail : parrainage@oeuvre-orient.fr
ou par téléphone : 06 47 64 00 15

Le prélèvement peut être arrêté ou modifié
à tout moment sur simple demande en écrivant à :
donateurs@oeuvre-orient.fr - 01 45 48 54 46

Votre parrainage

Dès réception du dossier complété, nous vous
enversons la fiche de votre filleul(e). Les dossiers
sont attribués en fonction des priorités. Il n'est pas
possible d'envoyer des biens matériels aux enfants
parrainés.

A propos de L'Œuvre d'Orient

L'association, créée en 1856, soutient et accompagne
les écoles du Liban depuis sa création.

Ces dernières années, L'Œuvre d'Orient a lancé une
opération de sensibilisation sur la situation alarmante
des écoles du Liban.



© 2015 L'Œuvre d'Orient - 20 rue du Regard, 75006 Paris - France

L'Œuvre
d'Orient
 depuis 1856

PARRAÎNEZ LES ÉLÈVES DU LIBAN

20 rue du Regard
75006 Paris
+33 6 47 64 00 15

parrainage@oeuvre-orient.fr
www.oeuvre-orient.fr



L'Œuvre
d'Orient
 depuis 1856

au service
des chrétiens d'Orient

Votre contact : Dany Dalale Dagher

Aider le Liban en crise

Le Liban traverse une crise économique et sociale sans précédent. **80% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté**, les familles ne peuvent plus payer la scolarisation de leurs enfants. Les écoles ne perçoivent plus les aides de l'Etat.

Les écoles : notre priorité

Les écoles chrétiennes qui scolarisent près de **200 000 élèves** au Liban ont été particulièrement touchées par la crise.

80% des scolarités ont été impayées en 2021-2022. Scolariser les élèves, c'est donner une raison aux familles de rester et une chance au Liban de se relever.

+ de 1000 enfants attendent déjà votre parrainage. L'aide attribuée à l'enfant sera une participation à sa scolarité : 25 € par mois de la maternelle au collège, 35 € par mois pour le lycée.



Le parrainage : comment ça marche ?



Un choix attentif

Les enfants bénéficiant de cette aide sont proposés par l'école après étude de leur dossier familial et scolaire.



Un engagement réciproque

Le parrainage est basé sur la confiance. Une « charte » sera signée par tous les protagonistes : école, enfant, parents, parrain/marraine et L'Œuvre d'Orient.



Souscription en direct

Le parrain/marraine souscrit au parrainage par prélèvement automatique mensuel en renvoyant le bon de soutien à découper ci-joint.



Une relation personnalisée

L'enfant donne des nouvelles 2 fois par an minimum, avec son parrain/marraine par mail ou courrier.



Janvier 2020 :
Annonce de la création d'un fonds de l'Etat pour soutenir les écoles chrétiennes francophones

2021 :
Lancement des parrainages

2022 :
550 enfants parrainés

Novembre 2019 :
L'Œuvre d'Orient alerte sur la situation

Août 2020 :
Explosions au port

DEV4 R1 /

Y92172

Mandat de prélèvement SEPA



à compléter et à retourner accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire IBAN

Bénéficiaire : L'Œuvre d'Orient - 20, rue du Regard
75006 Paris - Tél : 01 45 48 54 46
ICS : FR 10ZZZ435360
N° de donateur :

Mes coordonnées...

Civilité :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél. :

Mail :

IBAN :

.....

BIC :

.....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, le montant correspondant à mon soutien à L'Œuvre d'Orient.

Le prélèvement mensuel d'un montant de € sera effectué le 5 du mois de l'échéance.

Fait à : le : / /

Signature obligatoire

En signant ce formulaire de mandat vous adressez L'Œuvre d'Orient à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions données sur ce mandat. Vous bénéficiez du droit de rachat de votre compte par votre banque selon les conditions inscrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour le traitement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont exposés dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Important : informations sur le traitement et le transfert de vos données personnelles.

Enfant : N° :

Classe :

N° Établissement : **G228662**

Ecole St Pierre Baskinta

Responsable :

M. Antoine NDAWAR

Ref : **DEV4RA / Y92172**

Nom du parrain/marraine :

N° de fiche :

FEC Baskinta CHARTE D'ENGAGEMENT PARRAINAGE INDIVIDUEL

Le parrainage est un échange basé sur la confiance et une relation personnalisée entre le parrain/marraine et le (la) filleul (le).

L'engagement est pour une année scolaire minimum. Lorsque l'élève arrive au terme de sa scolarité, le parrain en est informé et peut choisir un nouveau bénéficiaire.

Le montant de l'aide attribuée à l'élève sera une participation à sa scolarité qui est de :

25 € par mois de la maternelle au collège **sur 12 mois = 300€/an**

35 € par mois pour le lycée **sur 12 mois = 420€/an**

Le versement est prioritairement proposé par prélèvement automatique afin d'en faciliter la gestion ce qui permettra la rapidité de transfert des fonds aux écoles.

5 % seront prélevés par L'Œuvre d'Orient pour les frais de gestion.

L'Œuvre d'Orient demandera une correspondance régulière 2 fois par an, de l'élève à son Parrain/Marraine :

A Noël et avec le dernier bulletin scolaire de l'année, afin que puisse se développer une vraie relation parrain/filleul. Les lettres seront rédigées en français. Il serait souhaitable que toutes les correspondances transitent par L'Œuvre d'Orient.

Toute demande d'aides financières complémentaires, fera l'objet d'une étude en collaboration avec l'établissement scolaire. Le donateur peut, outre sa participation à la scolarité, faire un don exceptionnel pour l'anniversaire ou la fête de son filleul. Toutefois, ce montant ne devra pas dépasser 20 €.

L'ŒUVRE D'ORIENT :

S'engage à respecter la confidentialité des données récoltées concernant l'élève, le parrain ou l'établissement.

S'engage à garantir la régularité des courriers échangés entre le filleul et son parrain.

S'engage à respecter les délais de versement semestriel aux bénéficiaires.

Garantit la gestion administrative et financière du projet.

L'Œuvre d'Orient n'est pas responsable en cas de prise de contact directe du donateur avec les élèves, et vice et versa.

L'Œuvre d'Orient se réserve le droit de contrôle en présentiel ou en distanciel.

L'Œuvre d'Orient cherche à éviter le déplacement des populations. Le but du parrainage est de favoriser la scolarisation des enfants dans leur propre pays, afin qu'ils puissent être éduqués, élevés, et grandir au sein de leur famille, de leurs racines et de leur culture.

Nous attestons sur l'honneur avoir lu la présente charte et nous engageons à respecter chacun des points qu'elle contient.

Date + Tampon de l'association + signature :


21.10.21

ŒUVRE
D'ORIENT
20, Rue du Regard
75278 PARIS CEDEX 06

Service Développement

Pôle Parrainage

PARRAIN/MARRAINE :

S'engage à parrainer un enfant, pour la durée d'une année scolaire minimum par prélèvement automatique, le cas échéant par chèque, virement ou don web sur le site www.oeuvre-orient.fr

Le parrainage est tacitement reconduit sauf mention contraire de la part du parrain/marraine.

S'engage à ne pas évoquer des sujets à caractère politique ou politico-religieux, essentiellement les sujets relatifs à l'Islam

S'engage à ne pas chercher à déplacer l'enfant dans un autre pays que le sien.

Ce présent engagement est exclusivement avec L'Œuvre d'Orient.

J'atteste sur l'honneur avoir lu la présente charte et m'engage à respecter chacun des points qu'elle contient.

Date + Nom + signature :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :

S'engage à ne pas inclure d'autres associations sur les dossiers de parrainage confiés à L'Œuvre d'Orient
S'engage à transmettre les informations concernant l'enfant en remplissant la fiche adressée par L'Œuvre d'Orient.

S'engage à ne pas diffuser les coordonnées personnelles de l'enfant ou de sa famille à un autre organisme.
S'engage à fournir deux lettres par an (Noël et 1 petite lettre accompagnant le dernier bulletin scolaire annuel) à destination de son parrain/marraine.

S'engage à informer immédiatement l'association du départ d'un enfant de son établissement

S'engage à distribuer les fonds, conformément au bordereau remis par L'Œuvre d'Orient, dès que les fonds seront crédités sur le compte.

S'engage à remettre à l'enfant le courrier de son parrain/marraine pour permettre d'entretenir une relation de qualité.

Aucune demande pécuniaire ne sera faite directement par l'établissement au parrain/marraine. Toute demande fera l'objet d'une étude à L'Œuvre d'Orient.

J'atteste sur l'honneur avoir lu la présente charte et m'engage à respecter chacun des points qu'elle contient.

Date + Tampon de l'établissement + Nom du responsable de l'établissement + signature :

ÉLÈVE :

S'engage à être assidu en cours.


S'engage à donner des nouvelles deux fois par an à son parrain/sa marraine.

S'engage à ne faire aucune demande (quel qu'en soit le motif) directement à son parrain/marraine, sans en avoir d'abord parlé au responsable de l'établissement.

J'atteste sur l'honneur avoir lu la présente charte et m'engage à respecter chacun des points qu'elle contient.

Date + Nom du responsable de l'établissement + tampon + signature :

Service Développement
Pôle Parrainage

Le 11/12/2021
Antoine Hachem
du collège

Le 11/12/2021
Antoine Hachem
du collège
